

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal amendé de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la, taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 15 février 2024 à 18 h 31 par vidéoconférence.

Sont présents : M. Frank di Bello, président

 M. Yazid Djenadi
 M. Luis R. Galvez
 M. Georges Lemieux
 M. Joe Ortona
 M. Yu Cai Tian

 Mme Marilyne Boyer (substitut)
 M. Jean-Claude Lavigne (substitut)
 M. Rémi Vuong (substitut)

Sont absents : M. Pietro Mercuri (substitut)
 M. Christian Ruel (substitut)

Assistent à la séance :

Mme Sylvie Chagnon, directrice générale
Mme Chanelle Beauseigle-Lepage
M. Daniel Blanchet-Caron, coordonnateur – Gestion des risques
Mme Josianne Danisi, coordonnatrice – Comptabilité et trésorerie
M. Vladimir Elez, coordonnateur des services – Approvisionnement, ressources matérielles et achats corporatifs
M. François Lamothe, secrétaire général et directeur du Service juridique
M. Pierre Venne, directeur – Taxe scolaire

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Yazid Djenadi, l'ordre du jour suivant est adopté :

1. Ordre du jour
2. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 du Comité de gestion
3. Documents et rapports d'information
4. Système d'achats coopératif – choix des fournisseurs – renouvellement des contrats pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025 pour les catégories de produits : papier hygiénique et papier essuie-mains, sacs à ordures, lampes et ballast, fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire, mobilier administratif et scolaire lot 1 et tapis d'hiver
5. Système d'achats coopératif – choix des fournisseurs – adjudication des contrats pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025 pour les catégories de produits : filtres à air, matériel et équipements de sport (**tiré à part confidentiel disponible au Secrétariat général pour consultation**)
6. Système d'achats coopératif – nouvelle catégorie – casiers scolaires
7. Autorisations d'emprunts à court terme du Comité de gestion pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024
8. Vente d'immeubles du 17 janvier 2024 pour défaut de paiement de la taxe scolaire
9. Nomination d'une coordonnatrice – Taxe scolaire
10. Période de question, commentaires des membres et questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
11. Levée ou ajournement de la séance

M. Djenadi en profite pour souligner la semaine de la persévérance de la réussite scolaire.

2. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de M. Luis R. Galvez, le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023 est approuvé tel que présenté.

3. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) État de la taxe scolaire, intérêts et frais à recevoir au 31 décembre 2023
- b) Rapport budgétaire au 31 décembre 2023
- c) État de la situation du financement des allocations aux milieux défavorisés – suivi au 31 décembre 2023
- d) Rapport des autorisations accordées par la coordonnatrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 51 – emprunts à court terme
- e) Rapport des autorisations accordées par la directrice – Comptabilité et trésorerie – Règlement n° 53 – placement des fonds
- f) État des placements à long terme du fonds du Régime de gestion des risques au 31 décembre 2023
- g) Placements adossés à des actifs (BTAA) – état de la situation au 31 décembre 2023
- h) Système de financement à court terme – soldes des avances aux centres de services scolaires et aux commissions scolaires au 31 décembre 2023
- i) Portrait personnalisé des activités contractuelles du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal 2022-2023
- j) Planification stratégique

4. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – CHOIX DES FOURNISSEURS – RENOUELEMENT DES CONTRATS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2024 AU 28 FÉVRIER 2025 POUR LES CATÉGORIES DE PRODUITS : PAPIER HYGIÉNIQUE ET PAPIER ESSUIE-MAINS, SACS À ORDURES, LAMPES ET BALLASTS, FOURNITURES ET PRODUITS CHIMIQUES D'ENTRETIEN SANITAIRE, MOBILIER ADMINISTRATIF ET SCOLAIRE LOT 1 ET TAPIS D'HIVER

Document déposé : - Rapport du 31 janvier 2024 du coordonnateur des services – Approvisionnement, ressources matérielles et achats corporatifs

ATTENDU QUE par sa résolution 5 de la séance du 13 avril 2023, le Comité de gestion établissait les catégories de produits faisant l'objet d'achats regroupés pour la période du 1^{er} mars 2024 au 30 novembre 2025;

ATTENDU QUE le renouvellement des contrats des catégories mentionnées en titre est possible pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025 en vertu du document d'appel d'offres antérieur;

ATTENDU QUE les membres du comité des achats ont recommandé de renouveler les contrats des fournisseurs des catégories des produits mentionnés en titre, aux mêmes termes et conditions que le contrat initial;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. GEORGES LEMIEUX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de renouveler les contrats de :

- Papier hygiénique et papier essuie-mains : Ralik Inc.
- Sacs à ordures : Ralik Inc.
- Lampes et ballasts : Dubo Électriques Ltée
- Fournitures et produits chimiques d'entretien sanitaire : Groupe Laudie
- Mobilier administratif et scolaire lot 1 : Entreprises A.L.I. Snowdon Inc.
- Tapis d'hiver : Distribution Mat Signature Inc.

aux mêmes termes et conditions que le contrat initial, pour les catégories des produits pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025.

5. **SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – CHOIX DES FOURNISSEURS – ADJUDICATION DES CONTRATS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS 2024 AU 28 FÉVRIER 2025 POUR LES CATÉGORIES DE PRODUITS : FILTRES À AIR ET MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS DE SPORT**

Documents déposés :

- Rapport du 1^{er} février 2024 du coordonnateur des services – Approvisionnement, ressources matérielles et achats corporatifs **(tiré à part confidentiel disponible au Secrétariat général pour consultation)**

ATTENDU QUE par sa résolution 5 de la séance du 13 avril 2023, le Comité de gestion adoptait la liste des catégories de produits et service faisant l'objet d'achat regroupés pour la période du 1^{er} mars 2024 au 30 novembre 2025;

ATTENDU QUE les catégories de produits : filtres à air et équipements de sport ont fait l'objet d'appel d'offres public, dont les soumissions ont été ouvertes les 24 et 31 janvier 2024;

ATTENDU QU'après analyse, considérant les prix soumis et les spécifications, les membres du comité des achats recommandent le plus bas soumissionnaire conforme pour fournir les catégories de produits : filtres à air et équipements de sport;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOE ORTONA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner, aux conditions apparaissant aux documents d'appel d'offres et suivant les prix apparaissant à leur soumission, les fournisseurs suivants pour la période du 1^{er} mars 2024 au 28 février 2025 :

Catégories	Fournisseurs
Filtres à air	Corporation Groupe de Filtration Dafco
Matériel et équipements de sport	Innovation Sports

6. SYSTÈME D'ACHATS COOPÉRATIF – NOUVELLE CATÉGORIE – CASIERS SCOLAIRES

Document déposé : - Rapport du 31 janvier 2024 du coordonnateur des services – Approvisionnement, ressources matérielles et achats corporatifs

ATTENDU QUE par sa résolution 5 de la séance du 13 avril 2023, le Comité de gestion adoptait la liste des catégories de produits et service faisant l'objet d'achat regroupés pour la période du 1^{er} mars 2024 au 30 novembre 2025;

ATTENDU QU'à la suite d'un avis d'intention des centres de services scolaires et des commissions scolaires de l'île de Montréal confirmant leur intention à participer à un appel d'offres pour des casiers scolaires pour la période du 1^{er} mai 2024 au 28 février 2025, le comité des achats s'est prononcé favorablement à l'ajout de cette catégorie lors de sa réunion du 18 octobre 2023.

Nous invitons les centres de services scolaires et les commissions scolaires à adhérer à cette nouvelle catégorie avant le 31 mars 2024. Il y aurait lieu de fixer le moment du lancement de l'appel d'offres en avril 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YU CAI TIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'ajouter la catégorie des casiers scolaires aux produits et service adoptées par la résolution 5 du 13 avril 2023 et de modifier cette résolution en conséquence

7. AUTORISATIONS D'EMPRUNTS À COURT TERME DU COMITÉ DE GESTION POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2024

Documents déposés : - Rapport du 31 janvier 2024 de la directrice – Comptabilité et trésorerie et document annexé

ATTENDU QUE dans les lettres reçues les 19 décembre 2023 et 30 janvier 2024, Monsieur Dany Roy, sous-ministre adjoint du ministère de l'Éducation, autorisait le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal, à contracter, selon certaines conditions, des emprunts temporaires pour subvenir aux besoins du Comité de gestion, des centres de services scolaires et des commissions scolaires de l'île de Montréal pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YAZID DJENADI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. d'établir comme suit les montants maximums des emprunts à court terme du Comité de gestion pour les mois de janvier à juin 2024, pour le financement de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement non subventionnés et de celles des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal :

<u>Périodes</u>	<u>Montants maximums d'emprunt autorisés pour des dépenses de fonctionnement</u>
Janvier 2024	645 187 327 \$
Février 2024	627 502 797 \$
Mars 2024	618 298 560 \$
Avril 2024	558 695 431 \$
Mai 2024	623 611 114 \$
Juin 2024	557 716 344 \$

2. d'établir comme suit les montants maximums d'emprunts pour les dépenses en investissements subventionnés du Comité de gestion, des centres de services scolaires et commissions scolaires de l'île de Montréal :

<u>Montants d'emprunts autorisés auprès du Fonds de financement pour des dépenses en investissements subventionnés</u>	
Niveau d'emprunt autorisé – 31 décembre 2023	317 620 993 \$
Plus : Montant additionnel autorisé du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2024	158 229 751 \$
Niveau d'emprunt autorisé – janvier à mars 2024	475 850 744 \$

3. d'établir comme suit les montants maximums d'emprunts pour les dépenses en investissements subventionnés pour les projets majeurs des centres de services scolaires :

<u>Montants d'emprunts autorisés auprès du Fonds de financement pour des dépenses en investissements subventionnés - projets majeurs</u>			
<u>Période</u>	<u>CSSPI</u>	<u>CSSDM</u>	<u>CSSMB</u>
1^{er} janvier au 31 mars 2024	130 485 208 \$	13 000 000 \$	20 893 656 \$

4. d'établir comme suit les montants maximums d'emprunts pour les dépenses en investissements subventionnés dans le cadre de l'Entente bilatérale intégrée (EBI) des centres de services scolaires :

<u>Montants d'emprunts autorisés auprès du Fonds de financement pour des dépenses en investissements subventionnés dans le cadre de l'entente bilatérale intégrée (EBI)</u>		
<u>Période</u>	<u>CSSPI</u>	<u>CSSDM</u>
1^{er} janvier au 30 juin 2024	30 830 285 \$	32 136 188 \$

5. de ratifier les emprunts réalisés du 1^{er} janvier 2024 au 15 février 2024, conformément aux termes de la présente résolution.

8. VENTE D'IMMEUBLES DU 17 JANVIER 2024 POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LA TAXE SCOLAIRE

Document déposé : - Rapport du 31 janvier 2024 – du directeur – Taxe scolaire

Vente d'immeubles 2023

ATTENDU QUE par sa résolution 7 de la séance du 26 octobre 2023, le Comité de gestion demandait à la directrice générale de procéder à la vente en justice des immeubles apparaissant à l'annexe 2 du rapport déposé à cette date;

ATTENDU QUE pour tous ces immeubles, le Comité de gestion a publié, le 6 novembre 2023, le préavis de vente, portant le n° 28 373 544, au Registre foncier du Québec de la circonscription foncière de Montréal et le préavis de vente n° 28 373 408 publié au Registre foncier du Québec de la circonscription foncière de Vaudreuil;

ATTENDU QU'il y a eu vente à l'enchère public de deux immeubles, les préavis de vente doivent être radiés pour les immeubles correspondant aux comptes qui ont été payés;

ATTENDU QU'il y a eu suspension de la vente de deux immeubles pour les raisons invoquées au rapport déposé et que le préavis de vente doit être radié tout comme pour les comptes qui ont été payés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. LUIS R. GALVEZ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° pour les immeubles apparaissant à l'annexe 2 du rapport déposé à la séance du 26 octobre 2023, de radier les préavis de vente publiés pour ces immeubles, à l'exception des immeubles vendus à l'enchère qui correspondent aux n°s de compte 29-05283420 et 63- 90030625;
- 2° pour les immeubles apparaissant à l'annexe 2 du rapport déposé à la séance du 26 octobre 2023, de ratifier la suspension de la vente des immeubles suivants et de radier les préavis de vente publiés pour ces immeubles comme la Loi nous oblige à le faire pour ceux dont le paiement a été reçu :

Comptes n°s	Adresses
50-02167275	Rue du Parcours, Anjou
50-04038257	1780, avenue Dollard, Lasalle

9. NOMINATION D'UNE COORDONNATRICE – TAXE SCOLAIRE

Document déposé : - Rapport du 29 janvier 2024 de la directrice générale **(confidentiel)**

ATTENDU QUE le rapport final de CIM Conseil, daté du 3 octobre 2023, recommande de prioriser la nomination d'un coordonnateur pour le Service de la Taxe scolaire;

ATTENDU QUE l'article 5-1.04 de la Politique de gestion sur les conditions de travail des gestionnaires du Comité de gestion de la taxe

scolaire de l'île de Montréal, stipule que tout nouveau poste de cadre ou de hors cadres non prévu à l'annexe A est créé par résolution du Comité de gestion qui, par la même occasion, fait la demande au ministère de l'Éducation, de procéder à sa classification;

ATTENDU QUE le règlement 80 du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal stipule que l'engagement d'un employé cadre relève des pouvoirs du Comité de gestion;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANK DI BELLO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Mme Chanelle Beauseigle-Lepage au poste de coordonnatrice – Taxe scolaire aux conditions indiquées au rapport annexé, cette nomination prenant effet rétroactivement le 22 janvier 2024.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS, COMMENTAIRES DES MEMBRES ET QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Après discussion entre les membres, il a été convenu d'octroyer pour l'année 2023-2024 un total de 8 bourses de 500 \$ chacune pour chaque centre de services scolaire et commission scolaire pour un grand total de 20k\$.

Les bourses seront attribuées comme suit : un élève de 5^e et un de 6^e année du primaire, un élève pour chacune des cinq années du secondaire et enfin, un élève de la formation professionnelle.

11. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. Georges Lemieux, la présente séance est levée à 19 h 21.